

NOTE D'INFORMATION FÉDÉRALE n°329

SPÉCIALE CAMPAGNE ANS - PSF 2022

MARS 2022

1. Campagne ANS – PSF 2022

La campagne de demande de subventions 2022 à l'Agence Nationale du Sport (ANS), dans le cadre des Projets Sportifs Fédéraux (PSF), sera ouverte du lundi 11 avril au lundi 9 mai 2022 à minuit.

Cette campagne se déroule à l'identique de celle des années précédentes :

L'étude des demandes est déléguée par l'ANS à la FFA (toutes les demandes de financement autres que celles des PSF, notamment pour les emplois, restent à faire auprès des DRAEJES (ex DRJSCS), pour les ligues, et des SD JES (ex DDCS), pour les comités départementaux et les clubs, du lieu de votre association.

Les propositions d'actions 2022 sont identiques à celles de 2021, à l'exclusion des actions « Plan de relance » qui n'existent plus en 2022.

Avant envoi à l'ANS, toutes les propositions de subventions seront validées par les commissions régionales ANS/FFA désignées au sein des ligues et par la commission nationale ANS/FFA.

Toutes les informations ou demandes concernant cette campagne vous sont envoyées sur l'adresse mail fédérale de votre structure.

Pensez à consulter cette boîte mail !

Toutes vos demandes concernant cette campagne doivent être envoyées par mail à agencedusport@ffaviron.fr

IMPORTANT :

Pour que votre demande puisse être prise en compte, il est essentiel de respecter les procédures indiquées dans la note de cadrage de la « Campagne 2022 Agence Nationale du Sport - Projets sportifs fédéraux ».

Téléchargez et consultez les documents de présentation de cette campagne :

- [Note de cadrage campagne ANS 2022](#)
- [Annexe 1 - Projet pour les ligues](#)
- [Annexe 2 - Projet pour les comités départementaux](#)
- [Annexe 3 - Projet pour les clubs](#)
- [Annexe 4 - Liste des territoires carencés 2022](#)
- [Annexe 5 - Stratégie d'emploi et de professionnalisation de la FFA](#)
- [Annexe 6 - Contrat d'engagement républicain](#)

Vous retrouverez tous ces documents sur le site fédéral : [Espace fédéral > Agence Nationale du Sport > Campagne ANS 2022.](#)

2. Justificatifs et bilans des actions ANS 2021

Toutes les structures qui ont bénéficié en 2021 d'une subvention de l'ANS dans le cadre des PSF, doivent déposer leur Compte Rendu Financier (CRF, bilan qualitatif, quantitatif et financier, un par action, accompagné des pièces justificatives utiles) sur : <http://www.lecompteasso.associations.gouv.fr/> avant le 30 juin 2022 en respectant les consignes contenues dans le document « Évaluation des actions financées au titre du projet sportif fédéral (PSF) 2021 ».

Certaines actions 2020 ont été reportées en 2021 pour cause de COVID 19. Elles sont également à justifier avant le 30/06/2022.

Lors du dépôt de votre compte rendu financier, vous veillerez à bien déposer les documents annexes utiles à la justification de la réalisation de l'action et notamment :

- Les factures les plus significatives.
- La liste des personnes concernées lorsqu'il s'agit d'une action de formation.
- Ainsi que tout document utile à une bonne justification de l'action.

Pour les actions de formation, les structures doivent donner la liste des personnes concernées et veiller à renseigner les diplômes obtenus, hors diplômes fédéraux renseignés par la FFA, (permis bateau, permis remorque, attestation aux premiers secours) sur la fiche licence de chaque licencié concerné.

3. Webinaires de présentation

Trois webinaires de présentation sont prévus sur ZOOM pour accompagner la campagne du PSF 2022 :

- Jeudi 31 mars à 18h
Lien de connexion :
<https://us06web.zoom.us/j/81134689567?pwd=a2Jrai9manREMFRiYlpBcnhsZGw0QT09>
- Vendredi 1 avril à 12h
Lien de connexion :
<https://us06web.zoom.us/j/89689779283?pwd=ditZWjdllZltbG5WT0pTb2Q2aTZlUT09>
- Mardi 5 avril à 18h
Lien de connexion :
<https://us06web.zoom.us/j/82787485011?pwd=S0hkYXdzbExEcXNKalVieWhvNmM1dz09>